



Convention sur la  
diversité biologique



2010 Année internationale de la biodiversité

Pour les médias de l'information

Ceci n'est pas une communication officielle

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE<sup>1</sup>

### Une nouvelle ère de vie en harmonie avec la Nature est née au Sommet de Nagoya sur la biodiversité

*Nagoya, Japon, 29 octobre 2010.* Quelques 18 000 participants représentant les 193 Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) et leurs partenaires ont clôturé le Sommet de Nagoya sur la biodiversité en adoptant les décisions historiques qui permettront à la communauté de nations de faire face au défi sans précédent de la perte continue de la biodiversité aggravée par les changements climatiques. Les gouvernements se sont entendus sur un ensemble de mesures qui garantiront que les écosystèmes de la planète continueront à maintenir le bien-être humain dans le futur.

Cette réunion a atteint ses trois buts reliés : l'adoption d'un nouveau Plan stratégique de dix ans pour guider les efforts internationaux et nationaux pour sauver la biodiversité par l'action accrue afin de rencontrer les objectifs de la Convention sur la diversité biologique, une stratégie de mobilisation des ressources fournissant une voie pour l'avenir afin d'augmenter de façon substantielle les niveaux actuels d'aide publique au développement en soutien à la biodiversité, et un nouveau protocole internationale sur l'accès et le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques de la planète.

« L'histoire se souviendra que c'était ici à Nagoya qu'une nouvelle ère de vie en harmonie est née et qu'une nouvelle alliance mondiale pour protéger la vie sur Terre a été établie. L'histoire se souviendra aussi que ceci n'aurait pas été possible sans le leadership et l'engagement extraordinaires du gouvernement et du peuple du Japon, » a déclaré Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif de la Convention. « Si Kyoto est entrée dans l'histoire comme la ville ayant vu la naissance de l'accord sur le climat, on se souviendra de Nagoya comme la ville ayant vu naître l'accord sur la biodiversité. »

Le Président de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP-10), le Ministre de l'environnement du Japon, Ryu Matsumoto, a dit « L'aboutissement de cette réunion est le résultat d'un travail acharné, d'une volonté de compromis, et d'une préoccupation pour le futur de notre planète. Grâce à ce résultat considérable, nous pouvons commencer le processus de construction d'une relation harmonieuse avec notre monde, vers le futur. »

Le Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique ou « l'Objectif d'Aichi », adopté par la réunion, inclut 20 objectifs principaux, organisés en vertu de cinq buts stratégiques qui traitent des causes sous-jacentes à la perte de la biodiversité, réduisent les pressions sur la biodiversité, sauvegardent la biodiversité à tous les niveaux, améliorent les bienfaits fournis par la biodiversité, et facilitent le renforcement des capacités.

Parmi les objectifs, il est important de noter que les Parties :

- Se sont entendues à réduire au moins de moitié ou, lorsque possible, à près de zéro le taux de perte d'habitats naturels, y compris les forêts;
- Ont établi un objectif de 17 pour cent des zones terrestres et d'eaux continentales et de 10 pour cent des zones marines et côtières;

<sup>1</sup>: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique  
Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada  
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588  
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur  
いのちの共生を、未来へ  
COP 10 / MOP 5

- Par la conservation et la restauration, les gouvernements restaureront au moins 15 pour cent des zones dégradées; et
- Feront un effort spécial pour réduire les pressions affligeant les récifs coralliens.

Les Parties se sont aussi mises d'accord pour une augmentation substantielle du niveau de ressources financières en soutien à la mise en œuvre de la Convention.

« L'Objectif d'Aichi » constituera le cadre général sur la biodiversité non seulement pour les conventions relatives à la biodiversité, mais pour le système des Nations Unies en entier. Les Parties ont accepté de convertir ce cadre international général en stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité d'ici deux ans.

Des actions de soutien prendront également place aux niveaux sous-nationaux et locaux. Les Parties ont endossé un plan d'action sur les villes et la biodiversité, adopté par le Sommet de Nagoya sur les villes et la biodiversité auquel plus de 200 maires ont assisté. 122 législateurs de partout dans le monde ayant participé à la réunion de GLOBE sur les parlementaires et la biodiversité se sont accordés à soutenir la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique.

L'importance d'agir pour conserver la biodiversité a également reçu le soutien de la communauté donatrice. Les représentants de 34 agences donatrices bilatérales et multilatérales ont convenu de rendre compte du plan dans leurs priorités respectives de coopération au développement.

Le Plan d'action pluriannuel pour la Coopération Sud-Sud sur la biodiversité au service du développement, adopté par les 131 membres du Groupe des 77 et la Chine, a été accueilli favorablement en tant qu'outil important au service de la nouvelle vision.

Le financement en soutien à la mise en œuvre de la Convention a été annoncé. Le Premier Ministre du Japon, M. Naoto Kan, a avancé la somme de 2 milliards de dollars américains en financement, et le Ministre de l'environnement du Japon a annoncé la mise sur pied d'un Fonds japonais pour la biodiversité. Des ressources financières additionnelles ont été annoncées par la France, l'Union européenne et la Norvège. Quelques 110 millions de dollars américains ont été mobilisés en soutien aux projets en vertu de l'Initiative LifeWeb de la CDB, visant à améliorer l'agenda des aires protégées.

Le soutien financier au Plan stratégique sera fourni en vertu du cadre de la stratégie de mobilisation des ressources. Les Parties travailleront à définir, à temps pour la onzième réunion de la Conférence des Parties en 2012, les objectifs et mécanismes par lesquels les ressources financières peuvent être identifiées, déversées et acheminées.

Les Parties ont adopté le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. L'accord historique crée un cadre qui équilibre l'accès aux ressources génétiques en fonction d'un consentement préétabli et informé et de termes mutuellement convenus avec le partage juste et équitable des avantages, tout en tenant compte de l'importance du rôle des connaissances traditionnelles. Le Protocole propose également la création d'un mécanisme multilatéral mondial qui opérera dans les zones transfrontières ou les situations où un consentement préétabli et informé n'a pu être obtenu.

Le Protocole de Nagoya est sensé entrer en vigueur d'ici 2012, avec un soutien du Fonds pour l'environnement mondial d'un million de dollars américains afin de faciliter une entrée en vigueur rapide.

Le segment de haut niveau du Sommet de Nagoya a été tenu avec la participation de 122 ministres et cinq Chefs d'États et de Gouvernements, y compris le Président du Gabon, le Président de la Guinée-Bissau, le Premier Ministre du Yémen représentant le Groupe des 77 et la Chine, ainsi que Prince Albert de Monaco. Le Président de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Joseph Deiss, a présenté le résumé de la réunion de haut niveau sur la biodiversité tenue pendant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, tenue à New York le 22 septembre. S.A. Prince Bandar Bin Saud Bin Mohammad Al-Saud, de l'Arabie Saoudite, assistait aussi à la réunion.

L'importance d'une meilleure intégration de l'agenda de la biodiversité avec celui des changements climatiques et de la dégradation des terres a été abordée par le dynamique programme d'événements et d'activités au Pavillon des écosystèmes ([www.ecosystemspavilion.org](http://www.ecosystemspavilion.org)), où les chefs d'agences et d'organisations internationales ont discuté des façons dont les trois agendas peuvent être mis en œuvre en soutien au développement durable.

COP-11, la prochaine réunion de la Conférence des Parties, aura lieu en 2012 en Inde.

#### **Notes aux éditeurs:**

#### **Information sur COP 10**

- COP 10 a été tenue du 18 au 29 octobre 2010 au Centre des congrès de Nagoya, à Nagoya, Préfecture d'Aichi, au Japon. Visitez [www.cbd.int/cop10](http://www.cbd.int/cop10) pour plus d'information.
- Les diffusions Web enregistrées des procédures de la dixième réunion de la Conférence des Parties sont accessibles au : <http://webcast.cop10.go.jp>.

#### **La Convention sur la diversité biologique (CDB)**

Ouverte à la signature au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et entrée en vigueur en Décembre 1993, la Convention sur la diversité biologique est un traité international pour la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des composantes de la diversité biologique et le partage juste et équitable des avantages de l'utilisation des ressources génétiques. Grâce à ses 193 Parties signataires, la Convention jouit de la participation quasi universelle des pays. La Convention cherche à éliminer toutes les menaces qui pèsent sur la diversité biologique et les services offerts par les écosystèmes, notamment les menaces associées aux changements climatiques, au moyen d'évaluations scientifiques, du développement d'outils, de mesures et de procédés d'encouragement, du transfert de technologies et des pratiques exemplaires, et de la participation active et à part entière des parties prenantes compétentes, dont les communautés autochtones et locales, les jeunes, les ONG, les femmes et le milieu des affaires. Le Secrétariat de la Convention et de son Protocole de Cartagena est situé à Montréal.

Pour plus d'informations, veuillez visiter [www.cbd.int](http://www.cbd.int).

Pour de l'information additionnelle, veuillez contacter : David Ainsworth au +81 (0) 80 699 04168 (jusqu'au 29 octobre) puis au +1 514 287 7025, ou à [david.ainsworth@cbd.int](mailto:david.ainsworth@cbd.int), ou Johan Hedlund à [johan.hedlund@cbd.int](mailto:johan.hedlund@cbd.int).

-----